

*Question présentée par le député :*

*M. François Baertschi*

*Date de dépôt : 25 mai 2020*

## **Question écrite urgente**

### **Constructions illégales en zone agricole**

Les constructions en zone agricole sont strictement réglementées afin d'empêcher les dérives qui défigurent la campagne genevoise. En effet, il est essentiel de faire respecter les législations protectrices. C'est pourquoi il est utile de connaître le nombre de dossiers concernant des constructions illégales en zone agricole en attente au département du territoire.

Ma question est la suivante :

*Combien de dossiers pour des constructions illégales en zone agricole sont en attente, et avec quel délai, au département du territoire ?*